

TURQUIE

Liste finale d'exemptions de l'article II (NPF)

(Seul le texte anglais fait foi)

TURQUIE - LISTE FINALE D'EXEMPTIONS DE L'ARTICLE II (NPF)

Secteur ou sous-secteur	Description de la mesure, y compris les raisons pour lesquelles elle est incompatible avec l'article II	Pays auxquels la mesure s'applique	Durée projetée	Conditions qui rendent l'exemption nécessaire
TOUS LES SECTEURS	<p>a) Octroi du traitement national intégral aux investissements des ressortissants ou sociétés des pays ci-contre</p> <p>b) i) Réalisation de transferts, à certains intervalles, des recettes des ressortissants et sociétés de certains pays qui ont effectué des investissements en Turquie (Belgique-Luxembourg, Koweït)</p> <p>ii) Octroi de la garantie du risque de change à certains pays pour les transferts qui n'ont pas été effectués en raison de difficultés de balance des paiements</p>	<p>Allemagne, Etats-Unis d'Amérique, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Roumanie, Bangladesh, Autriche, Suisse, Danemark, Japon, Koweït, Tunisie, Corée du Sud, Pologne, Chine, Royaume-Uni, Finlande, Hongrie, Argentine, Albanie, Kirghizistan, Turkménistan, Kazakhstan, Ouzbékistan, Géorgie, Jordanie, Malaise, Espagne, Italie, Norvège, Algérie, Fédération de Russie, Mongolie, Lituanie, France, Suède, Bulgarie, Moldova, Estonie, Lettonie, Azerbaïdjan, Israël, Ukraine</p>	<p>Indéterminée</p>	<p>Désir de créer des conditions favorables à une coopération économique plus large entre la Turquie et les pays mentionnés et d'encourager les investissements des ressortissants et sociétés de l'un des pays sur le territoire des autres pays</p>

TURQUIE (suite)

Secteur ou sous-secteur	Description de la mesure, y compris les raisons pour lesquelles elle est incompatible avec l'article II	Pays auxquels la mesure s'applique	Durée projetée	Conditions qui rendent l'exemption nécessaire
	<p>c) Couverture du "risque commercial" en subrogation pour un pays (Japon)</p> <p>d) Accords conclus avec cinq pays, lorsque les articles concernant le traitement NPF ne comprennent pas les paragraphes touchant à la dérogation en matière de privilèges qui est accordée aux investisseurs des pays tiers résultant de l'appartenance de ces pays ou de leur association à une zone de libre-échange, une zone de coopération économique, une union douanière ou un marché commun (Japon, Bangladesh, Pologne, Allemagne, Corée du Sud)</p>			

TURQUIE (suite)

Secteur ou sous-secteur	Description de la mesure, y compris les raisons pour lesquelles elle est incompatible avec l'article II	Pays auxquels la mesure s'applique	Durée projetée	Conditions qui rendent l'exemption nécessaire
TOUS LES SECTEURS	La restriction imposée au transfert des primes au titre de plans d'assurance de longue durée et de l'emploi de travailleurs étrangers par des sociétés étrangères est levée dans le cas d'un pays (cette règle n'est pas appliquée dans les faits)	Libye	Indéterminée	Garantir la sécurité sociale et l'emploi continu des travailleurs turcs dans le pays en question
TOUS LES SECTEURS	Si le montant des droits consulaires perçus auprès de ressortissants turcs par un pays dépasse les montants inscrits dans la liste tarifaire, les montants des droits consulaires perçus auprès de ressortissants de ce pays seront augmentés par réciprocité	Tous les pays	Indéterminée	Désir d'assurer l'égalité de traitement des ressortissants turcs
TOUS LES SECTEURS	Sous condition que les dispositions du droit soient respectées et sous condition également de réciprocité, les personnes physiques étrangères peuvent devenir propriétaires de biens immobiliers en Turquie, soit par acquisition, soit par héritage	Tous les pays	Indéterminée	Garantir aux ressortissants turcs le droit d'acquérir des propriétés immobilières à l'étranger

TURQUIE (suite)

Secteur ou sous-secteur	Description de la mesure, y compris les raisons pour lesquelles elle est incompatible avec l'article II	Pays auxquels la mesure s'applique	Durée projetée	Conditions qui rendent l'exemption nécessaire
Services professionnels	Si un pays étranger impose des conditions juridiques ou administratives à l'encontre de citoyens turcs en matière de profession artistique ou de fourniture de services, les activités similaires des citoyens de ce pays peuvent être interdites en Turquie	Tous les pays	Indéterminée	Désir de créer des circonstances favorables permettant aux citoyens turcs d'exercer leurs activités dans des conditions d'égalité dans les autres pays
Services de télécommunication	Application, sur la base de la réciprocité, d'une réduction des droits à acquitter pour le transit par voie terrestre et l'utilisation des stations de satellites au sol	Iran, Syrie	Indéterminée	Désir de faciliter les services de télécommunication entre la Turquie et les pays en question
Services postaux	Application, sur la base de la réciprocité, d'une réduction des tarifs postaux des lettres	Iraq, Grèce, Iran e: Pakistan	Indéterminée	Désir d'assurer les services postaux plus rapidement et plus économiquement
Services de transport ¹	Les taux de l'impôt sur le revenu et de l'impôt des compagnies étrangères de transports routiers, maritimes et	Tous les pays	Indéterminée	Désir de faciliter les transports entre la Turquie et d'autres pays et d'en réduire le coût

1 La demande de dérogation sera étudiée au vu de l'évolution de l'AGCS en matière de fiscalité.

TURQUIE (suite)

Secteur ou sous-secteur	Description de la mesure, y compris les raisons pour lesquelles elle est incompatible avec l'article II	Pays auxquels la mesure s'applique	Durée projetée	Conditions qui rendent l'exemption nécessaire
Services de transport ¹	aériens peuvent, sur la base de la réciprocité, être ramenés à zéro ou augmentés à raison d'une fraction au maximum du taux existant, pays par pays, soit pour chaque mode de transport séparément, soit pour tous les modes de transport (dans le cas par exemple des Etats-Unis d'Amérique, d'Israël et de la Suisse) Les services de transport en transit ou bilatéraux peuvent être exonérés de la TVA. Cette dérogation est accordée, sous condition de réciprocité, aux contribuables des pays en question qui n'ont pas de résidence ni de siège en Turquie.	Tous les pays	Indéterminée	Désir d'abaisser les coûts et de créer des conditions favorables pour la fourniture de services dans ce secteur
Services de transport	Application, sur la base de la réciprocité, de restrictions, interdictions, traitements différents ou droits différents	Tous les pays	Indéterminée	Désir d'assurer le bon fonctionnement des services de transport entre les pays concernés et la Turquie

1 La demande de dérogation sera étudiée au vu de l'évolution de l'AGCS en matière de fiscalité.

TURQUIE (suite)

Secteur ou sous-secteur	Description de la mesure, y compris les raisons pour lesquelles elle est incompatible avec l'article II	Pays auxquels la mesure s'applique	Durée projetée	Conditions qui rendent l'exemption nécessaire
Services de transports routiers ²	<p>aux marchandises et aux véhicules de transport des pays qui appliquent aux véhicules de transports routiers, aériens et maritimes turcs des restrictions, interdictions ou traitements différents</p> <p>Octroi, sur la base de la réciprocité, des privilèges concernant les contingents et les tarifs, ainsi que l'exonération des formalités d'autorisation</p>	<p>Afghanistan, Autriche, Belgique, Bulgarie, ex-Tchécoslovaquie, Danemark, Allemagne, Finlande, France, Pays-Bas, Iraq, Royaume-Uni, Iran, Suède, Suisse, Italie, Koweït, Hongrie, Norvège, Pologne, Roumanie, ex-Yougoslavie, Grèce, Syrie, Arabie saoudite, Jordanie, Luxembourg, Albanie, Ukraine, Slovaquie, Moldova, Egypte, Lituanie, Macédoine, Liban</p>	Indéterminée	<p>Désir de faciliter les transports routiers entre la Turquie et d'autres pays</p>

2 Si les cocontractants de ces accords concernant les transports routiers acceptent de supprimer les mesures en question, la Turquie fera de même.

TURQUIE (suite)

Secteur ou sous-secteur	Description de la mesure, y compris les raisons pour lesquelles elle est incompatible avec l'article II	Pays auxquels la mesure s'applique	Durée projetée	Conditions qui rendent l'exemption nécessaire
Services de transports ferroviaires	Réduction bilatérale des tarifs de location des wagons de chemins de fer des pays mentionnés ci-contre (paragraphe a) ou application du traitement national aux tarifs pour le transport réciproque de marchandises entre la Turquie et les pays mentionnés ci-contre (paragraphe b)	a) Syrie, Iraq, Iran, Liban b) Communauté des Etats indépendants et Républiques baltes	Indéterminée	Désir de faciliter les transports ferroviaires entre la Turquie et les autres pays
Services financiers Banque ³	Si les banques turques souhaitent ouvrir des agences dans les pays dont des banques ont déjà ouvert des agences en Turquie se trouvent soumises à des conditions plus rigoureuses conformément à la législation de ces pays ou qui seront rendues plus rigoureuses que celles imposées par la législation turque relative aux banques, il	Tous les pays	Indéterminée	Désir d'assurer l'égalité de traitement des banques turques dans les autres pays

3 Si les autres pays suppriment la mesure en question, la Turquie fera de même.

TURQUIE (suite)

Secteur ou sous-secteur	Description de la mesure, y compris les raisons pour lesquelles elle est incompatible avec l'article II	Pays auxquels la mesure s'applique	Durée projetée	Conditions qui rendent l'exemption nécessaire
<p>Services de comptabilité, d'audit et de tenue de livres</p>	<p>sera imposé aux banques étrangères de se conformer aux mêmes conditions et celles qui y manqueront se verront supprimer les autorisations données</p> <p>Afin de fournir les services de "conseillers financiers", les citoyens des pays qui ont officiellement codifié les règles de cette profession pourront y être autorisés, sous réserve de réciprocité, à condition que ces personnes présentent les qualifications nécessaires pour exercer la profession de conseiller financier en Turquie et aient le droit d'exercer la même profession dans leur propre pays</p>	<p>Tous les pays</p>	<p>Indéterminée</p>	<p>Désir de créer des conditions favorables permettant aux conseillers financiers turcs d'exercer leur profession dans des conditions d'égalité dans le monde entier</p>